

Ginger Formation lance son plan AIPR

A compter du 1^{er} janvier 2018, la réglementation française obligera tous les acteurs qui interviennent à proximité des réseaux aériens ou enterrés de disposer d'une Autorisation d'Intervention à Proximité des Réseaux (AIPR). Pour permettre la délivrance par son employeur de l'AIPR, chaque intervenant devra valider un examen auprès d'un centre agréé par le Ministère de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer (MEEM).

Cette évolution réglementaire a un fort impact non seulement pour la filière du bâtiment, des travaux publics et de la construction mais aussi pour tous les autres acteurs amenés à intervenir à proximité des réseaux (agriculteurs, paysagistes, etc.). Il est estimé environ 300 000 personnes potentiellement concernées par cette habilitation.

Ginger Formation, la filiale formation du Groupe Ginger, a monté un dispositif de formation pour sensibiliser sur les risques liés aux réseaux tout en donnant les clés pour réussir l'examen. A travers des formations d'un ou deux jours à destination des opérateurs ou des encadrants-concepteurs, Ginger Formation a suivi la procédure pour devenir centre d'examen officiel auprès du MEEM. C'est au total 43 sessions de formations qui sont organisées sur l'année 2017 à travers toute la France : Paris, Lille, Nantes, Clermont-Ferrand, Strasbourg, Lyon, Bordeaux, Auch, Toulouse, Montpellier et Marseille.

Dans le cadre du déploiement de son plan et pour sensibiliser les acteurs sur ce sujet encore peu connu, Ginger Formation a réalisé une courte vidéo explicative, un dépliant dédié et une page informative sur son site Internet.

Un examen exigeant

L'examen, qui dure une heure, se déroule sur la plateforme du Ministère et se présente sous la forme d'un QCM de 30 questions pour les opérateurs et de 40 questions pour les encadrants et les concepteurs. Les questions seront tirées au hasard parmi 178 questions définies par le MEEM. Il comprendra 10% de questions prioritaires. Les scores seront appliqués de la façon suivante : +2 points pour une bonne réponse, 0 point en cas de non-réponse, -1 point pour une mauvaise réponse à une question non prioritaire, -5 points pour une mauvaise réponse à une question prioritaire. Pour décrocher l'examen, les opérateurs devront obtenir au moins 36 points sur 60 et les concepteurs et les encadrants au moins 48 points sur 80.

Il est possible de tester ses connaissances sur <http://www.ginger-formation.com/formations-aipr/evaluez-votre-niveau/>

A propos du Groupe Ginger

Ginger est un bureau d'études spécialisé dans l'ingénierie des sols et de l'eau, l'ingénierie des matériaux et des ouvrages existants, l'ingénierie de l'environnement et de l'efficacité énergétique. Le groupe a pour ambition de devenir un acteur majeur de l'ingénierie de prescription auprès des acteurs de la construction, des villes durables et des industriels.

Le savoir-faire de Ginger s'est construit sur une parfaite maîtrise technique des métiers de la géotechnique, des sites et sols pollués, de la santé des matériaux et de l'eau.

Avec un réseau composé de plus de 70 agences, le groupe compte près de 1500 collaborateurs présents en France métropolitaine, Outremer et en Afrique.

Contacts presse

Ginger

Maxime Poux
Responsable de la
Communication

01.30.85.37.33

07.63.30.13.33

m.poux@groupe-cebtp.com